AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1537
FR0010127530-FS0599

11 octobre 2013

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CAPELLI

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 10 octobre 2013, la société anonyme Moneta Asset Management (17 rue de la Paix, 75002 Paris), agissant pour le compte du fonds Moneta Micro Entreprises dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 7 octobre 2013, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CAPELLI et détenir, pour le compte dudit fonds, 660 586 actions CAPELLI représentant autant de droits de vote, soit 4,97% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions CAPELLI sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 13 280 000 actions représentant 13 294 449 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.